

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR:

- Election des membres de l'exécutif du CAUE (Président et vice-Président)
- Conseil d'administration du 25 avril 2018 : validation du compte rendu
- Convention tripartite CAUE/SOLIHA/Collectivité locale
- Consult'action
- Orientations du budget 2019
- Dates et informations diverses

Le 26 novembre 2018 à 17 heures, le Conseil d'administration s'est réuni au CAUE - 2 bis, avenue de l'Europe Unie à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Dominique PALIX, présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac

Sylvie DUBOIS, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, adjointe au maire de Villeneuve-de-Berg

Guy DELUBAC, représentant la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Isabelle GERVET, représentant la Direction départementale des territoires de l'Ardèche

Barbara TOUZOT, plasticienne

Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche

Régis PERIER, représentant la Chambre d'agriculture

Lionnel ROBERT, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche-Drôme

Adeline FRANTZ, représentant la Direction académique des services de l'Education nationale

Hervé OZIL, maire de Lagorce

Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France - UDAP de l'Ardèche

Ghislaine GIRAUD, Représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

Florine LACROIX, représentant l'Association régionale de la Fédération française du paysage

David GRIMAUD, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

Robert ROUX, gérant bureau d'études d'architecture

Franck CALTABIANO, adjoint au maire de Privas en charge de l'environnement

Clothilde LAFAYE, chargée des liens Département/CAUE au Conseil Départemental

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Fabrice DI RUSSO, directeur du CAUE

Isabelle BARUT, assistante administrative assurant le secrétariat de séance

Corinne MARZIN, comptable



Conseil d'administration du 26 novembre 2018

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Christine MALFOY, vice présidente du Département, maire de St Martin d'Ardèche
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques
Luc BOUSQUET, directeur recherche et partenariats, École nationale supérieure d'architecture de Lyon
Anaïs PIOLET, chargée d'études urbaniste, représentante du personnel

Election des membres de l'exécutif du CAUE : Président et vice Président.

Guy DELUBAC, doyen de l'assemblée, préside le début de séance. Conformément aux statuts du CAUE, il convient d'élire Président et vice Président parmi les 6 représentants des collectivités locales désignés par le Département le 10 juillet 2017. Il est procédé à l'élection du nouveau Président et vice-Président selon les modalités suivantes :

Election du Président :

Appel à candidature à la présidence : Dominique PALIX fait acte de candidature et s'exprime quelques minutes. Son expérience depuis 3 ans en tant que Présidente a été riche et positive, elle souhaite continuer cette aventure avec les administrateurs, l'équipe du CAUE et les partenaires.

Appel des votants à voix délibérative et vote à main levée proposé et validé.

Dominique PALIX est élue présidente du CAUE de l'Ardèche à l'unanimité.

Election du Vice-Président :

Appel à candidature à la Vice-Présidence : Sylvie DUBOIS fait acte de candidature et s'exprime quelques minutes. Elle est ravie depuis 3 ans de soutenir les projets du CAUE et relève le dynamisme de l'équipe et sa richesse.

Appel des votants à voix délibérative et vote à main levée proposé et validé.

Sylvie DUBOIS est élue vice-Présidente du CAUE DE l'Ardèche à l'unanimité.

Dominique PALIX et Sylvie DUBOIS remercient les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance et mettront tout en œuvre pour continuer à honorer les responsabilités qui leur ont été confiées.

Conseil d'administration du 25 avril 2018: validation du compte rendu.

Le compte rendu du 25/04/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Convention tripartite CAUE/SOLIHA/COLLECTIVITÉ LOCALE.

Afin d'améliorer encore l'accompagnement auprès des collectivités, un renforcement du partenariat entre le CAUE et SOLIHA est envisagé pour les projets de logements sociaux portés par les communes ou leurs groupements.

Il est proposé, pour ce type de projet, l'activation d'une convention tripartite basée sur les principes suivants :

- une complémentarité des interventions CAUE/SOLIHA,
- un partage en temps réel des informations,
- un plan de missions co-construit à trois,
- une capacité commune à être à l'écoute et en soutien de la collectivité tout au long du projet.

SOLIHA apporte une mission de conseil sur la faisabilité économique du projet au regard du marché de l'habitat ainsi qu'une assistance administrative pour la mobilisation de financement, le CAUE est dans un rôle d'accompagnement du maître d'ouvrage sur le volet urbanistique et architectural du projet. D'ores et déjà, des communes sont intéressées pour s'engager dans ce processus partenarial.

DP

Conseil d'administration du 26 novembre 2018

Francis DOUILLET précise que les communes cocontractantes verront plus clair dans les fonctions respectives de SOLIHA et du CAUE.

Fabrice DI RUSSO précise qu'il y a deux accompagnements des conventions avec les EPCI : un accompagnement des collectivités sur les projets de logements sociaux et un accompagnement des particuliers lors de permanences architecturales avec l'ALEC, SOLIHA et l'ABF, ce qui est plus utile pour les porteurs de projets.

M.VILVERT souligne que l'ambition d'un guichet unique sur Largentière avec une maison de projet identifiée n'a pas vu le jour.

Fabrice DI RUSSO explique qu'il y a eu des difficultés d'entente entre les communes et l'intercommunalité.

M.VILVERT souligne la place de l'élu qui manquait sur Largentière tant au niveau communal qu'intercommunal.

Adeline FRANTZ ajoute qu'au niveau SDEN et DRAC, un travail fort avec le maire de Largentière existe.

Des marges de progrès sur le territoire sont attendues.

David GRIMAUD note que sur Viviers et Bourg St Andéol pour l'OPAH, les visites préalables ont été efficaces pour préciser le programme des maîtres d'ouvrage.

Il est proposé aux administrateurs de valider ce document et de donner mandat à la Présidente pour le mettre en œuvre.

La convention tripartite CAUE/SOLIHA/Collectivité locale est validée à l'unanimité.

Consult'action

Pour rappel, Le CAUE de l'Ardèche, le réseau "Espace rural & projet spatial" (ERPS) et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ont lancé en septembre dernier une nouvelle action.

Il s'agit d'une résidence participative à destination d'équipes pluridisciplinaires, associant concepteurs et chercheurs. Elle aura lieu sur deux semaines, durant la période allant de février à mai 2019 dans quatre communes ardéchoises : Le Cheylard, Ste Marguerite Lafigère, St Victor et St Cirgues en Montagne.

Les initiateurs de la Consult'action ne cessent depuis l'origine de rechercher une adéquation entre l'ambition du projet et les moyens (financiers et matériels) alloués pour sa réalisation.

Le budget initial global de l'action était fixé à 45 860 € dont 24 200 € pris en charge par le CAUE (avec une aide à hauteur de 70% de l'Etat-massif central).

Au vu de l'évolution du projet qui se construit de manière itérative, une augmentation de l'enveloppe forfaitaire destinée à rétribuer les équipes retenues a semblé nécessaire.

D'un commun accord entre les partenaires, il a été décidé de faire passer cette enveloppe de 4 500 € à 10 000 €, chacun d'entre-eux s'engageant à rechercher de façon équitable les fonds nécessaires à cette augmentation.

Ces crédits seront directement destinés à financer le travail réalisé par les équipes de professionnels.

Pour le CAUE, le chapitre « programme d'actions » du budget 2019 pourra être mobilisé en tenant compte de réaffectations potentielles de crédits sur d'autres actions.

Fabrice DI RUSSO précise que les remarques de David GRIMAUD et des candidats ont été entendues pour redimensionner l'enveloppe financière à la hausse. Les 3 structures ERPS, PNR et CAUE financeront chacune cette augmentation à hauteur de 7000 euros.

15 à 20 candidatures sont déjà enregistrées et l'accueil des communes a été très positif lors des visites organisées auprès des équipes candidates.



Conseil d'administration du 26 novembre 2018

Il est proposé aux administrateurs de valider la modification de l'enveloppe budgétaire de 4500 à 10000 €.

Cette modification est validée à l'unanimité.

Orientations du Budget 2019

Le projet d'orientation 2018-2020 du CAUE constitue un outil de pilotage stratégique et financier pour notre structure.

Au regard de la teneur de cet outil prospectif et de l'avancement constaté des actions, il vous est proposé, en annexe, une première esquisse du budget 2019.

Les principaux partis-pris proposés sont les suivants :

En dépenses : 903 880 €

- un fonctionnement maîtrisé,
- des ressources humaines stabilisées et adaptées aux missions à mener, on note le + 0,3 ETP non activé aujourd'hui.
- un programme d'actions conforme au projet d'orientation 2018-2020,

En recettes : 903 880 €

- une part de taxe d'aménagement (600 000 €) prévue dans la convention triennale CAUE/Département, une rencontre très satisfaisante dans la projection a eu lieu entre le Président du Département, Dominique PALIX et Fabrice DI RUSSO. On note un renforcement du partenariat avec le nouveau contrat de transition écologique.
- une participation des collectivités locales dans la continuité, c'est un défi dans la période électorale à venir.
- un programme d'actions subventionné à hauteur 32% (Europe, Etat,...)
- un prélèvement sur trésorerie conforme au projet d'orientation 2018-2010.

Pour rappel, un projet de budget affiné sera à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration dans les premiers mois de 2019. Il s'appuiera sur les éléments à retenir du compte de résultat 2018.

Le budget sera ensuite proposé au vote de notre Assemblée Générale.

David GRIMAUD note les 1000 €/an prévus pour la formation professionnelle ce qui lui semble peu pour l'ensemble de l'équipe.

Corinne MARZIN précise que ce montant correspond aux frais non pris en charge par l'organisme de formation. Il faut regarder la ligne Formation professionnelle-Paritarisme dont le montant prévisionnel pour 2019 s'élève à 11 000 €.

Une formation sur le travail en transversalité pour l'équipe est prévue en janvier 2019 sur 2 jours pour un montant de 8000 €, afin d'être plus efficace dans l'animation de projet.

Dominique PALIX précise qu'en 2020, 200 000 € resteront en fond de roulement.

Elle ajoute aussi que le Département a donné son accord de principe pour allonger d'un an la durée de la convention.

Robert ROUX demande si on connaît le montant de la taxe d'aménagement pour ces dernières années.

Isabelle GERVET répond qu'on n'a pas de montant précis depuis que la taxe d'aménagement a été mise en place en 2012 ; Les intercommunalités ont pris la compétence pour l'instruction des permis et de fait l'Etat n'a pas les grandes tendances. Elle se propose de présenter en cours d'année prochaine, les données en sa possession.

DP

Conseil d'administration du 26 novembre 2018

Dates et informations diverses

- 30 novembre : rencontre CAUE/ syndicat des architectes de l'Ardèche
- 3 décembre : Urba-flash «Patrimoine rural »
- 13 décembre : la journée des bons plan(t)s du 07 au Conseil Départemental . Il s'agit après une matinée de bourse de don de plantes, d'une après-midi consacrée au partage d'idées avec la présentation de quelques créations communales. Certaines communes concourent pour avoir une fleur au niveau de la Région.

Fabrice DI RUSSO précise que c'est un label intéressant et que la restitution de ces expériences sera faite sous forme de films.

Adeline FRANTZ souligne le travail mené par les SEGPA sur les boutures et l'art topiaire mené dans certaines écoles.

- 14 décembre : signature officielle de la charte paysagère du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au lundi 11 mars 2019 à 17 heures au CAUE.

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique PALIX remercie les participants de leur attention et lève la séance à 18 heures 30.

La Présidente



Dominique PALIX

Conseil d'administration du 26 novembre 2018